



TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Suite à donner aux recommandations
des réunions sectorielles****b) Réunion tripartite sur la mise en valeur
des ressources humaines, l'emploi
et la mondialisation dans le secteur
de l'hôtellerie, de la restauration
et du tourisme (Genève, 2-6 avril 2001)**

1. La Réunion tripartite sur la mise en valeur des ressources humaines, l'emploi et la mondialisation dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme s'est tenue à Genève du 2 au 6 avril 2001, sous la présidence de M. D. Willers (membre gouvernemental du Conseil d'administration).
2. La réunion a étudié un rapport préparé par le Bureau¹. Elle a adopté à l'unanimité un ensemble de conclusions sur la mise en valeur des ressources humaines, l'emploi et la mondialisation dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Elle a également adopté à l'unanimité trois résolutions concernant:
 - a) les mesures propres à promouvoir l'emploi dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme en basse saison, notamment les programmes de vacances pour le troisième âge;
 - b) la santé et la sécurité au travail dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme;
 - c) le renforcement de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme.
3. Ces textes ainsi qu'un résumé des travaux de la réunion figurent dans la *Note sur les travaux*, qui est annexée au présent document². Les paragraphes 16 et 17 des conclusions

¹ Document TMHCT/2001.

² Document TMHCT/2001/13.

ainsi que les paragraphes du dispositif des résolutions appellent l'OIT à prendre certaines mesures.

4. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux contenant les textes mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus:*

- a) aux gouvernements, en les invitant à communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
- b) aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
- c) aux organisations internationales intéressées.*

5. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les vœux exprimés par la réunion aux paragraphes 16 et 17 des conclusions et dans les parties pertinentes des résolutions.*

Genève, le 4 octobre 2001.

Points appelant une décision: paragraphe 4;
paragraphe 5.